

## La Cinémathèque française Le monument d'Henri Langlois

Bernard Perron

Volume 9, Number 4, June–August 1990

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/34192ac>

[See table of contents](#)

---

### Publisher(s)

Association des cinémas parallèles du Québec

### ISSN

0820-8921 (print)

1923-3221 (digital)

[Explore this journal](#)

---

### Cite this article

Perron, B. (1990). La Cinémathèque française : le monument d'Henri Langlois. *Ciné-Bulles*, 9(4), 17–19.



Le Musée du cinéma Henri Langlois (Photo : Bernard Perron)

## Le monument d'Henri Langlois

par Bernard Perron

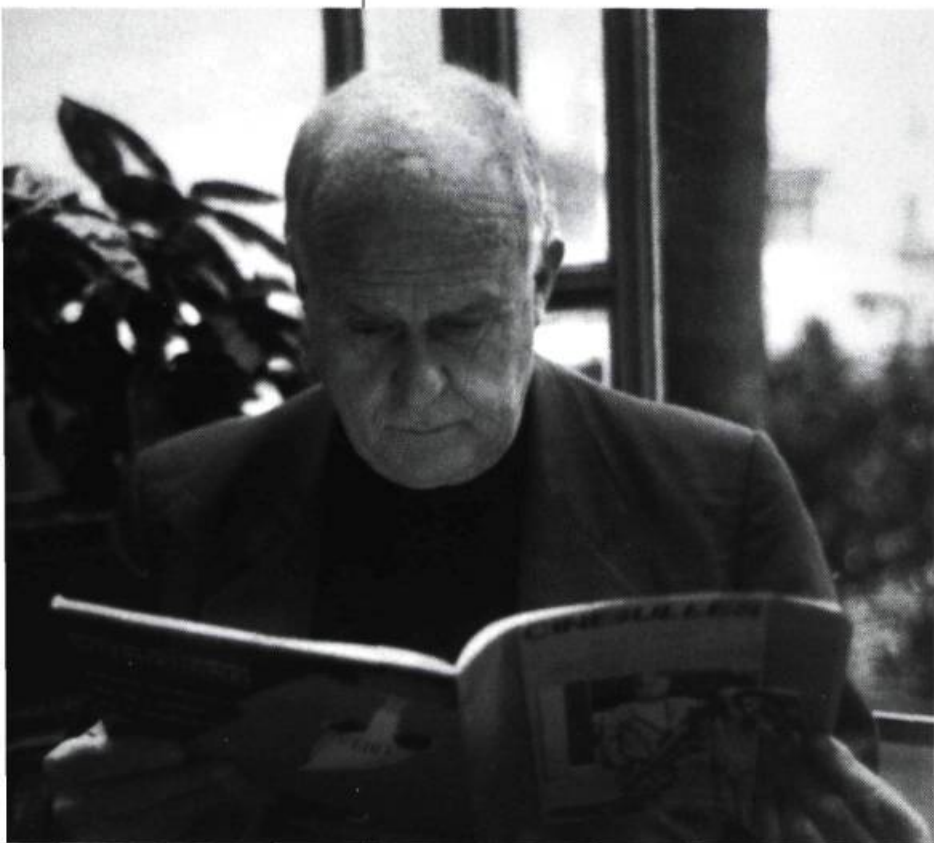
**S**i l'héritage laissé par Henri Langlois à la muséologie cinématographique et au septième art en général se calcule en devises internationales, sa valeur est incommensurable. Personne ne parle de la Cinémathèque française sans mentionner le personnage ou le mythe Henri Langlois. Comment en effet pourrait-on négliger le créateur et le défenseur de cette institution malgré la critique que provoquait son mode de travail. Comme l'a souligné Alexandre Astruc lors du départ d'Henri Langlois en 1968, celui-ci est à la Cinémathèque française ce que fut le général de Gaulle à la France. L'excellent ouvrage **Henri Langlois, Premier citoyen du cinéma** de Georges P. Langlois et Glenn Myrent permet de saisir l'ampleur de l'oeuvre du cinéphile passionné et acharné.

### Le Musée du cinéma

Inauguré en 1972, le Musée du cinéma Henri Langlois est le premier du genre au monde et demeure encore aujourd'hui, quoiqu'on en dise, un lieu très particulier. Après diverses expositions ponctuelles, le musée s'est concrétisé dans les locaux du Palais de Chaillot, où fut accueillie la Cinémathèque en 1963. Ce musée est constitué d'objets ramassés ici et là, des lanternes magiques, un cinémathographe, le robot de **Métropolis** reconstitué par son créateur, le costume d'**Ivan le terrible**, la tête de mort de **Psychose**, donnée par Hitchcock, pour ne citer que ces exemples. Créé avec des moyens de fortune, ce musée trahit une conception désordonnée et improvisée mais très inspirée. Conçu comme un labyrinthe, il permet au visiteur de tracer lui-même son itinéraire initiatique, aidé par un guide spirituel. Le Musée Henri Langlois ne présente pas seulement le cinéma, il expose également les débuts de la muséologie cinématographique. Évidemment, il peut sembler désuet et poussiéreux comparé aux musées modernes de New York et de Londres à qui il a sûrement servi d'exemple. Cependant, si ces derniers musées sont pourvus d'une technologie sophistiquée, le Musée Henri Langlois, pour sa part, offre au visiteur un lyrisme sincère et une passion véritable pour le septième art.

*« Pour pouvoir montrer une oeuvre ancienne, il faut d'abord qu'elle existe, c'est-à-dire qu'il faut l'avoir conservée. Pour pouvoir la conserver il faut d'abord l'avoir collectionnée. »*

*(Georges P. Langlois et Glenn Myrent, **Henri Langlois — Premier citoyen du cinéma**, Paris, Éditions Denoël, 1986, page 59)*



Le président de la Cinémathèque française, Jean Rouch  
(Photo : Bernard Perron)

*« Nous voulons faire une rupture d'interdit. »  
(Jean Rouch)*

*« Si vous ne classez pas une collection, vous ne la connaissez pas. »  
(Noëlle Giret)*

*« On doit aller communier sur grand écran. »  
(Bertrand Guijuzza)*

## La Cinémathèque française

La Cinémathèque française, comme tout lieu de conservation, est comparable à un immense coffre-fort où l'on entasse des trésors du cinéma. Depuis sa création en 1936, sa fortune n'a cessé de grandir. Cependant, ce n'est pas de l'or qu'on amasse mais de l'art (cinématographique), éminemment périssable. Il faut donc en prendre un soin minutieux. Les priorités, pour l'instant, sont donc d'explorer et de restaurer les collections de films et celles dites « non-films » (qui se conservent plus aisément — livres, affiches, photos, costumes, etc). La tâche est lourde. Par exemple, l'inventaire des 1250 titres de films entreposés au Fort de Saint-Cyr, près de Paris, en est seulement à la lettre D. Faut-il y voir la persistance du désordre qui caractérisait Langlois ? Si personne ne connaît l'état des films correspondant aux 22 autres lettres de l'alphabet, comment peut-on les conserver en sécurité et de façon adéquate ? Les anciennes copies au nitrate n'attendent pas leur tour d'inventaire pour disparaître à jamais. Le problème est de taille ; il faut sauver le patrimoine cinématographique mais, comme partout ailleurs, le manque

d'argent, de moyens et de personnel est effarant. Ne constituant pas une activité immédiatement rentable, la Cinémathèque ne pèse pas lourd dans le budget de la vie culturelle française. À Paris, de nouvelles salles de projections voient le jour, comme celles du Musée d'Orsay et du Musée du Louvre, qui collaborent à la diffusion et à la sauvegarde de certains films. Cependant la concurrence de ces nouveaux lieux se fait très mince quant à la restauration et la conservation des films. Par ailleurs, les sociétés de production qui devraient, en principe, protéger leur patrimoine y songent très peu, la société Gaumont s'y intéresse à peine, et cette mission — il s'agit bien d'une mission — revient à la Cinémathèque.

## La conservation

Conserver un film signifie avoir en sa possession une copie (du négatif) sur un support sécuritaire qui ne sortira que pour aller au laboratoire. À 100 films restaurés par année, le budget ne permettant pas davantage, le rythme est beaucoup trop lent et les choix parfois difficiles. De plus, il faut tenir compte de l'inflation du marché de l'art. Henri Langlois rachetait des pellicules au poids en 1936, mais aujourd'hui l'intérêt et la réévaluation des valeurs sont au coeur de l'enjeu de sauvegarde. Finalement, la Cinémathèque française et ses conservateurs, à l'instar de toutes les cinémathèques du monde, sont en quelque sorte des pirates modernes qui tentent désespérément de protéger leur butin : le patrimoine cinématographique. Dans cette optique, tout emprunt à la collection de films ou à la collection de « non-films » s'avère difficile car trop souvent ces trésors reviennent à la Cinémathèque abîmés, parfois de façon irrécupérable.

## La diffusion

La Cinémathèque française a joué un rôle primordial dans l'histoire du cinéma français ; elle fut le berceau de la Nouvelle Vague en projetant des films importants qui ont inspiré les jeunes cinéastes et influencé leurs films. Outre la conservation, la diffusion des films demeure une des raisons de l'existence de la Cinémathèque. On nage ici en plein paradoxe : les conservateurs protègent les films alors que les diffuseurs les abîment et les détruisent. Pourtant les deux aspects sont essentiels.

La Cinémathèque ne peut diffuser ses trésors à la manière d'une bibliothèque ; le cinéma est avant tout un spectacle qui demande des infrastructures com-



plexes. Environ 2000 films sont présentés chaque année dans la salle du Palais de Chaillot. Depuis peu, un service de la programmation s'occupe des diverses propositions qui lui sont soumises par les usagers. Il s'agit évidemment de rendre le cinéma accessible à tous grâce, entre autres, aux copies sous-titrées. Cependant, les capacités d'exposition de la Cinémathèque demeurent de beaucoup inférieures à celles des autres salles des musées d'Orsay, du Louvre ou du Centre Georges-Pompidou qui présentent des spectacles de qualité et qui, bien souvent, vont chercher leur copie à la Cinémathèque. Face à cette concurrence et au manque de moyens, la collaboration internationale entre les cinémathèques est primordiale et essentielle.

## Les « Écrans de la liberté »

En 1941, dans un Paris occupé, Henri Langlois présentait inopinément un film soviétique (*Au loin une voile* de Legotchine) alors que les allemands venaient à peine d'attaquer l'U.R.S.S. Le 18 décembre 1989, la Cinémathèque française et son président Jean Rouch mettaient à l'affiche *Lindprid, le hors la loi* du réalisateur estonien Vladimir Karassev (1971), un film interdit qui n'avait jamais été vu. Cette projection marqua le début d'un projet d'envergure, les « Écrans de la liberté ». Inspiré du geste posé par Langlois en 1941, ce projet vise à affranchir des films interdits et/ou censurés, à retrouver des bouts de films coupés et à remonter des copies suivant le montage initial du réalisateur. Il s'agit de créer à la Cinémathèque française une clinique de films libérés, de les montrer et, surtout, de les conserver dans les coffres afin qu'ils ne soient plus à la merci de régimes politiques intolérants et bornés. Et ce n'est pas par pur hasard que cette tâche doit s'étendre jusqu'en 1994, date de commémoration de l'abolition de l'esclavage, un an seulement avant le centenaire de l'invention du cinéma. On veut créer rien de moins qu'une Cinémathèque internationale de la liberté. Cette année, en plus des soirées surprises mensuelles à la « Henri Langlois », quatre cycles d'une semaine sont inscrits au programme, présentant le cinéma de la Pologne, de l'Afrique du Sud, de l'U.R.S.S. et du Chili.

## Le Palais de Tokyo

En 1993, si tout va bien, la Cinémathèque française déménagera dans de nouveaux locaux situés dans le Palais de Tokyo, tout près du site actuel. Bien que bâti dans le déjà-créé ne soit pas toujours idéal, cette étape importante ouvre divers horizons. Le Musée

du cinéma Henri Langlois sera restructuré tout en gardant le caractère inspiré de son créateur. Plein d'idées attendent d'être développées. On pense à exposer l'archéo-cinéma (spectacle de lanterne magique, du théâtre optique d'Émile Reynaud), à rendre tangible la place occupée par Georges Méliès, et ainsi de suite. Une grande bibliothèque du cinéma devra aussi voir le jour et regrouper toutes les annexes présentement dispersées. Cette bibliothèque envisage, afin d'augmenter son accessibilité, l'utilisation de microfilms, de microfiches et de vidéodisques. Au chapitre de l'accessibilité, le Palais de Tokyo ne semble pas représenter un choix idéal pour la Cinémathèque. Le centre culturel de Paris se déplace en effet vers la Bastille, tout à fait à l'opposé du nouveau site. Cette contrainte ajoute à la nécessité de développer le projet soigneusement. Il faudra, par exemple, doter les salles et les cabines de projections d'équipements adéquats et offrir une programmation de très haut niveau, si on veut que les gens se déplacent jusque-là. Et si l'ambition de la Cinémathèque française ne cesse de grandir avec les années, il faudra aussi qu'elle négocie l'espace qu'occuperont ses partenaires actuels, la FEMIS (Fondation européenne des métiers de l'image et du son) et le Centre national de photographie.

La modernisation de la Cinémathèque française est en cours. L'étude pour l'informatisation des infrastructures n'est toujours pas terminée. La complexité du cheminement vient du fait que la Cinémathèque a accumulé une collection énorme de films et de « non-films » depuis sa création. Pour actualiser intelligemment cette institution vieille de 50 ans, la direction doit réussir à harmoniser le passé et le présent, tout en s'ouvrant à l'avenir. Afin d'assurer sa présence auprès de divers intervenants, l'État, les organismes culturels et le secteur privé, la Cinémathèque ne peut se concentrer seulement sur sa mission de conservation de sauvegarde et de restauration ; elle doit également continuer d'exposer et de diffuser le patrimoine cinématographique. Bien qu'il ne soit pas toujours facile à gérer, l'héritage d'Henri Langlois demeure. Il est primordial de le conserver, de l'enrichir et de le diffuser avec l'énergie de son fondateur que rien n'a pu arrêter. ■

— Je tiens à remercier pour leur collaboration et leur amabilité : M. Alain Gabet, animateur du musée ; Mme Noëlle Giret, conservatrice de la bibliothèque et du musée ; M. Bertrand Guijuzza, chef du service de programmation ; M. Vincent Pinel, conservateur du département film ; et M. Jean Rouch, président de la Cinémathèque française. (B.P.)



Les « Écrans de la liberté », toile ornant le hall de la salle du Palais de Chaillot ; une des peintures du concours lancé pour trouver un « sigle » officiel.

« Pour moi, la diffusion de la culture par la Cinémathèque consiste à créer le futur, car la Cinémathèque est le musée d'un art vivant, un musée qui n'est pas seulement celui du passé mais aussi celui de l'avenir. »  
(Henri Langlois)